

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 02729

Numéro SIREN : 750 907 495

Nom ou dénomination : 5EME DROITE

Ce dépôt a été enregistré le 19/01/2024 sous le numéro de dépôt 2995



SEME DROITE

Société par actions simplifiée au capital de 3.564 euros
Siège social : 13, rue Docteur Emile Roux – 92110 Clichy
750 907 495 RCS NANTERRE

(la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 15 JANVIER 2024

Monsieur Thomas Couteau,
né le 10 novembre 1969 à Neuilly-sur-Seine (92)
demeurant 13, rue Docteur Emile Roux – 92110 Clichy
seul associé de la Société

(l'« Associé Unique »)

et possédant en tant que tel la totalité des actions composant le capital social de la Société, a pris les décisions suivantes :

- Nomination de Monsieur Thomas Couteau en qualité de Directeur Général de la Société,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Nomination de Monsieur Thomas Couteau en qualité de Directeur Général de la Société

L'Associé Unique décide de nommer en qualité de Directeur Général de la Société :

Thomas COUTEAU

Né le 10 novembre 1969 à Neuilly-sur-Seine (92)
Demeurant au 13 rue Docteur Emile Roux – 92110 Clichy

pour une durée indéterminée avec effet à compter de ce jour,

prend acte que Monsieur Thomas COUTEAU exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires et a fait savoir par avance qu'il acceptait ses fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice,

précise que le Directeur Général aura droit, en tout état de cause, au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement sur présentation de justificatifs à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait de la présente décision aux fins d'accomplir toutes formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité qu'il appartiendra auprès de toutes administrations et juridictions compétentes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé et consigné au registre prévu par la loi.



L'Associé Unique
Monsieur Thomas COUTEAU